

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 27 (1955)
Heft: 11

Artikel: Logement et sécurité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LOGEMENT ET SÉCURITÉ

« Le nombre des accidents domestiques peut être réduit par une construction et un aménagement rationnels des habitations », écrit M. R. Sallé, chef du Service « Enseignement » de l'Institut national français de sécurité.

D'après des statistiques établies en Grande-Bretagne, on a calculé que, sur 100 tués par accidents, il y en a 30 sur la route et 32 à la maison, contre 9 au travail, environ 4 en bateau et en chemin de fer, et moins de 1 en avion.

Les causes de ces accidents au foyer familial sont nombreuses et variées et tiennent aussi bien aux dangers des produits utilisés (essence, gaz d'éclairage, etc.) ou des outils employés (escabeau, machines domestiques, etc.) qu'à l'aménagement défectueux ou à l'étroitesse des locaux résultant, en grande partie, de la crise du logement.

Etudiant les mesures de sécurité qui devraient être envisagées dès qu'il s'agit de maisons où des familles avec petits enfants viendront se loger, M. Sallé (dans la revue *C.I.L.*, N° 74, Roubaix) rend attentif aux points suivants :

Les garde-corps des balcons et les barres d'appui des fenêtres sont fréquemment mal conçus pour la sécurité des enfants. Leur hauteur est parfois insuffisante, les petits peuvent souvent utiliser les motifs décoratifs comme des barreaux d'échelles pour en faire l'escalade, et enfin il est aisé d'y faire passer des objets assez volumineux. Il est évidemment possible de remédier à la plupart de ces inconvénients en doublant intérieurement les garde-corps d'un grillage à mailles très fines, mais il serait plus simple d'y penser au cours de la construction.

On trouve des inconvénients analogues sur quelques modèles de *rampes d'escaliers* dont il faudrait peut-être aussi garnir les mains courantes d'obstacles empêchant les garçons turbulents d'y glisser.

Les *sols* sont responsables de nombreux accidents : les architectes n'y sont pour rien, car nulle statistique n'empêchera jamais la bonne ménagère de transformer son parquet ou son linoléum en dangereuse patinoire. Le tapis cloué ou le revêtement en caoutchouc souple sont plus sûrs, parce qu'il est impossible de les cirer. En leur absence, on peut conseiller les pantoufles à

semelles antidérapantes de caoutchouc souple, en sachant bien que le conseil ne sera pas suivi, car le caoutchouc laisse son empreinte sur l'impeccable miroir qui fait, nous en sommes tous bien persuadés, l'orgueil et la réputation de tout foyer qui se respecte et veut être respecté.

Une attention particulière doit être portée aux *marches d'escaliers* ; lorsqu'elles sont faites en bois, elles sont le plus souvent cirées et glissantes. Les bords s'usent assez rapidement à l'usage et l'escalier devient alors fort dangereux. La pose, au moment de la construction, d'un bord antidérapant, peut éviter bien des fractures. L'emploi de tapis dans les escaliers ne peut constituer une amélioration que si les tringles sont solidement fixées, ce qui n'est pas toujours le cas. Les pitons sont souvent trop faibles et cassent, et le système de blocage de la tringle laisse souvent à désirer. Ce point semble cependant particulièrement important. Les bords des marches de caves peuvent être utilement signalés à l'aide de peinture blanche réfléchissante lorsqu'elles sont insuffisamment éclairées.

Le danger des *portes et des fenêtres* est, dans la plupart des cas, lié à la présence d'enfants en bas âge au foyer. Il faut éviter, dans la mesure du possible, la pose de vitres basses aux fenêtres ou aux portes. Ces vitres ne laissent entrer que peu de lumière et peuvent être aisément brisées par les jeunes enfants.

Pour les portes, c'est le côté des gonds qui est le plus dangereux pour les doigts des enfants. Il est possible de garnir de côté, au moins dans sa partie basse, de bourrelets à cheval sur la porte et l'encadrement.

Il faut aussi se souvenir que les manches flottantes s'accrochent aisément dans les poignées de portes, ce qui peut être dangereux lorsque la personne dont la manche s'accroche porte une soupière fumante ou une bassine d'eau bouillante. Courber l'extrémité des poignées vers la porte ne nuirait pas à leur esthétique.

Il est peu recommandé, mais il est parfois nécessaire de laisser seuls pendant quelque temps les enfants à la maison. *La plupart des dangers d'une maison bien rangée sont localisés dans la cuisine et dans la salle d'eau.* Une sage précaution consiste à munir les portes de ces deux pièces de loquets haut placés, ou mieux, de serrures fermant à clef.

OÙ JOUERONT NOS ENFANTS ?

C'est la question que se posent les membres de l'Entraide familiale yverdonnoise, qui examinent avec objectivité le problème des espaces libres dans une ville de 12 000 habitants environ.

Sitôt que l'on parle de zone de verdure, chacun évoque les audacieuses anticipations d'un Le Corbusier, où quelques tours géantes flottent dans des océans de verdure. Ou encore surgissent dans les mémoires les belles réalisations étrangères, pour la plupart des pays où la place et les moyens ne manquent pas. Mais en Suisse, dans les cantons romands en particulier, les zones de verdure et les emplacements de jeux pour les enfants

sont encore trop rares. Certaines de nos villes ont bien de magnifiques parcs, mais seuls en bénéficient réellement les enfants qui habitent à proximité. Pour que l'enfant puisse profiter pleinement d'une place de jeu, il faut qu'elle soit proche de son domicile. Il faut donc que ces emplacements réservés aux enfants et aménagés pour eux soient nombreux dans une ville et équitablement répartis. Hélas, ce n'est pas le cas chez nous.

... L'Entraide familiale yverdonnoise a demandé à l'architecte de la ville d'Yverdon quelques renseignements sur la situation des zones de verdure et terrains de jeux dans sa ville. Avec beaucoup de bonne grâce,